



A L'HOPITAL RENE MURET

La défense du personnel s'organise...

Faisant suite à « l'affaire » de l'unité des soins palliatifs (USP), dont un des deux lits dans des chambres pour des fins de vie, avaient été descendus, l'administration avait convoqué des agents pour **des entretiens préalables à une sanction disciplinaire**, le mercredi 17 juin 2009.

Au programme, six entretiens commençant à 9 h 00 et le dernier étant fixé à 14 h 30.

Souhaitant apporter leur soutien à **cet acte sanitaire et salubre** afin de redonner tout son sens au droit des malades à la dignité en fin de vie, les personnels convoqués ont reçu plusieurs renforts.

D'abord le soutien sans réserves des sections syndicales de SUD Santé et de la CNT, ensuite de plusieurs militants syndicaux venant d'autres établissements de l'AP-HP.

Ces militants, dont certains sont des élus CAP siégeant également dans les conseils de discipline ont tenu à se porter volontaires pour être les défenseurs des personnels incriminés.

Ils ont donc participé activement à porter à la connaissance de la direction de René Muret, **les conditions de travail de plus en plus difficiles qui n'ont cessées de se dégrader depuis au moins trois ans.**

Les différents témoignages des agents convoqués ont démontré, sans aucune ambiguïté, **qu'ils ont eu à gérer quotidiennement des situations dramatiques et particulièrement sur le plan humain.**

Ces entretiens ont également démontré que **tous ces personnels ont fait preuve en toutes circonstances d'une très grande conscience professionnelle.**

Malheureusement en l'absence de réponses concrètes de l'administration durant toute cette période, leur souffrance au travail s'est accentuée.

Les membres de la section SUD Santé de René Muret ont rappelé **qu'ils avaient systématiquement relayé et soutenu les demandes répétées des équipes de soins** auprès de l'administration y compris dans les instances locales le CTLE et le CHSCT.

La section SUD Santé exigent :

- **L'arrêt toutes les procédures disciplinaires,**

La mise en place de réunions où les agents pourront faire part de leurs revendications qui seront enfin prises en compte,

- **De véritables négociations sur l'organisation et les conditions de travail des personnels de l'USP au sein des instances locales.**

Juin 2009